

FICHE RÉFLEXE

Emballages ménagers et papiers graphiques

Info-tri

Tout pour déployer la nouvelle signalétique obligatoire présentant la règle de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques

Afin d'accompagner le déploiement de l'extension des consignes de tri, une nouvelle signalétique de tri a été développée pour inciter les consommateurs à déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac de tri. Cette signalétique de tri harmonisée (Triman et Info-tri) devra être apposée obligatoirement sur tous les emballages ménagers et tous les papiers graphiques⁽¹⁾ à partir du 1^{er} janvier 2022 et au plus tard le 9 mars 2023 (loi AGEC, Art.17).

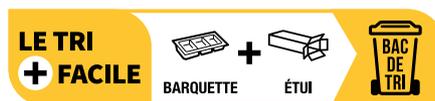
La nouvelle info-tri vous garantit :

- ✓ **Une conformité aux exigences réglementaires :** validée par les pouvoirs publics
- ✓ **Une efficacité de l'information délivrée aux consommateurs :** testée et approuvée par les consommateurs
- ✓ **Une simplicité de mise en œuvre :** modulable en fonction de vos contraintes

CHARTE INFO-TRI

L'accroche « le tri + facile » décrit immédiatement le bénéfice. Plébiscitée par les consommateurs lors des pré-tests, l'accroche a une valeur servicielle attribuée à la marque.

Le Triman est obligatoire et indissociable du cartouche Info-tri.



La mention « bac de tri » (ou « tri verre » pour les emballages en verre) désigne clairement la destination des papiers et des emballages, quels qu'ils soient.

Tous les éléments séparables à la consommation doivent être représentés et séparés par un signe +.

Une nouvelle signalétique plébiscitée par les consommateurs



82%
jugent cette
Info-tri utile

88%
ont confiance
en ce marquage

75%
déclarent que l'Info-tri
les incite à trier

Source: pré-tests réalisés auprès de 1 250 consommateurs en situation d'achat – Action Plus Shopper Research / Citeo (vague 1 - nov 2020)



Téléchargez sur votre espace client le kit Info-tri comprenant un guide d'utilisation et les fichiers illustrateur de toutes les déclinaisons du marquage.

(1) les bouteilles de boisson en verre ainsi que les emballages et papiers dont la taille est inférieure à 20 cm² peuvent faire l'objet d'exemptions ou d'adaptations de l'obligation de signalétique (voir Guide de l'Info-tri disponible sur votre espace client)



4 étapes pour construire votre Info-tri

1

CHOIX DE LA VERSION ADAPTÉE A LA MISE EN MARCHÉ

Parmi toutes les déclinaisons proposées et utilisables au choix, une modularité adaptée à vos besoins :

- ⇒ Emballage mis en marché **en France uniquement** : version avec texte et/ou pictogrammes.
- ⇒ Emballage multilingue mis en marché **en France et à l'étranger** : version sans texte avec pictogrammes et l'ajout d'un onglet « FR » obligatoire.

2

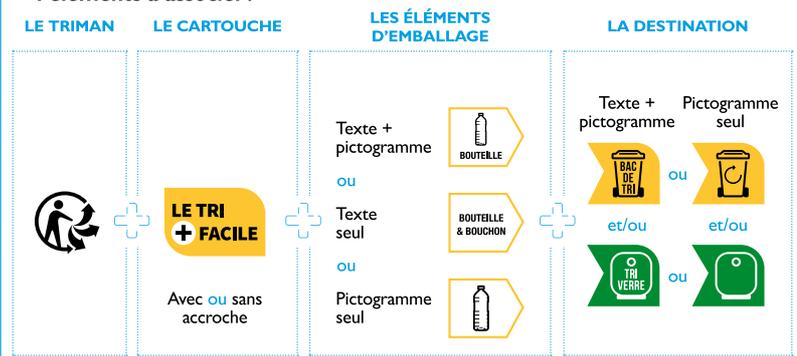
CHOIX CHROMATIQUE

- ⇒ **Couleurs** : retrouvez les couleurs à utiliser dans le guide de l'Info-tri.
- ⇒ **Monochrome** : de la couleur de votre choix.

3

COMPOSITION DE L'INFO-TRI

4 éléments à associer :



4

CHOIX DU FORMAT

- ⇒ **3 configurations possibles** : verticale, horizontale ou bloc.
- ⇒ **2 formats possibles** : un format standard et un format compact.

RESSOURCES

Nous vous accompagnons dans la compréhension et la mise en œuvre de la signalétique.



- ⇒ Des guides d'utilisation détaillés pour les emballages ménagers et pour les papiers graphiques, téléchargeables depuis vos espaces clients.



- ⇒ 2 modules de formation disponibles sur la plateforme d'e-learning : campuscirculaire.citeo.com
- ⇒ Une séquence de Webinars disponibles en replay campuscirculaire.citeo.com



- ⇒ Une FAQ régulièrement enrichie. campuscirculaire.citeo.com

Tous les papiers se trient et se recyclent, ce document aussi !



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez notre équipe :

clients.emballages@citeo.com

clients.papiers@citeo.com

en précisant Info-tri dans l'objet du mail

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.